



RUGBY CLUB SPORTIF BRETAGNE

Fiche de Renseignements FFR – Saison 2025-2026

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cadre réservé Administration

☐ Saisie Oval-e ☐ Validation Oval-e ☐ Charte signée ☐ Dotation (short/chaussettes)

Règlement : ☐ Virement ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Carte Bancaire ☐ ANCV Sport ☐ Pass Sport n° :

COORDONNÉES :

Nom : Prénom(s) :

* Indiquer tous les prénoms de l'état civil

Date de naissance : / /

Ville de naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Code postal de naissance :

Tél de l'enfant :

Nationalité :

Ces informations sont garantes de votre affiliation à la FFR. Elles doivent être rigoureusement identiques aux justificatifs d'identité. Un email sera envoyé pour poursuivre l'affiliation à la FFR.

COORDONNÉES DES PARENTS : (En MAJUSCULE)

Mère :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Portable :

E-mail :

Père :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Portable :

E-mail :

Autres personnes à contacter en cas d'accident :

Voisin, ami ou famille : Tél. :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

* N° de Sécurité Sociale : _ _ _ _ _ (obligatoire)
(du parent- représentant légal couvrant l'enfant)

* Contre-indications médicales et/ou allergie :

* Informations complémentaires :

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal :



RUGBY CLUB SPORTIF BRETAGNE

Autorisation de soins – Saison 2025-2026

Nom du Licencié :

AUTORISATION PARENTALES (SOINS & TRANSPORTS) :

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le responsable de l'École de Rugby fera appel au médecin, à votre Médecin Traitant, ou au SAMU (tel. 15)

Je soussigné Nom : Prénom : Père – Mère – Tuteur (1)

Autorise par la présente,

☐ Mon enfant à jouer à l'École de Rugby du RCSB. J'ai pris connaissance de la charte de l'École de Rugby.

☐ Les responsables du Club, du Comité ou de la FFR :

☐ À prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, admission en établissement de soins, interventions chirurgicales, anesthésies) rendues nécessaires par l'état de mon fils/ma fille, lors d'un entraînement, d'un match ou d'un tournoi à domicile ou en déplacement

☐ À reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'impossibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur.

☐ Mon enfant à effectuer les déplacements en car ou en voiture particulière des dirigeants, entraîneurs ou parents de joueur, pour tous les matches, entraînements ou tournois disputés à l'extérieur et déclare par la présente que, dans le cas où je transporte des enfants du Club pour des déplacements extérieurs, mon véhicule est assuré comme la loi française l'exige et être titulaire d'un permis de conduire valide.

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné Nom : Prénom : Père – Mère – Tuteur (1)

Autorise par la présente,

Le RCSB à inclure la photo de mon enfant dans sa banque d'images et à l'utiliser sur tout support ayant trait à cette activité sur les sites internet et/ou Facebook des clubs RCSB et Sainte Geneviève Sports Rugby. Cette autorisation accordée à titre gracieux est limitée à l'objet du présent accord, et est valable sans limitation de durée.

☐ OUI ☐ NON

CHARTRE DU JOUEUR :

J'ai pris connaissance de la charte de l'École de Rugby et m'engage à la respecter.

☐ OUI ☐ NON

AUTORISATIONS CNIL :

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des membres affiliés à la Fédération et à la gestion des licences. A ce titre, le site a fait l'objet d'une déclaration réglementaire à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Si vous choisissez NON, les informations ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales, associatives ou humanitaires

☐ OUI ☐ NON

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal :



RUGBY CLUB SPORTIF BRETAGNE

CHARTRE DE L'ECOLE DE RUGBY

Charte des parents

Rôle des parents : Accompagner et aider le Club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants

Les parents ont droits :

- A une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,
- A une pratique en « sécurité » sur le terrain et en dehors,
- A une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,
- Au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- Au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club,
- De faire des propositions constructives,
- De participer et s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.

Les parents ont le devoir :

- D'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- De considérer l'école de Rugby comme un lieu de Formation et d'Education,
- De ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,
- D'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement,
- De considérer la compétition comme un « moyen de formation »,
- De se tenir à l'écart mais de se mettre à disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin,
- De se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- D'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.

Règles de vies à respecter, Les parents ont le devoir :

- De veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs ou retours,
- De prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- D'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie en groupe,
- De s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- D'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité,
- Respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- Être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

Charte du jeune joueur

Rôle du jeune joueur : Le jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.

Le jeune joueur a droit :

- A une formation de qualité,
 - Connaissance des règles, compréhension du jeu,
 - Technique individuelle et collective,
 - Développement physique et "santé" dans la sécurité,
- A un développement en « bonne santé »,
- Au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- A son dû de temps de jeu, en compétition,
- Au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment.
- A l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés,
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- A l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- A un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ».
- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- Au plaisir et son épanouissement dans la pratique du rugby.

Le jeune joueur a le devoir :

- D'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation, ni au groupe,
- D'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »,
- D'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son matériel et des installations
- D'accepter en toute circonstances les décisions des responsables,
- D'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.
- Considérer que le jeu fait partie de la formation au même titre que les entraînements ou stages.
- Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Règles de vie à respecter, il a le devoir :

- De connaître les règles de vie du groupe,
- De les respecter,
- De participer aux petites tâches matérielles quand on lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...,
- De gérer de manière responsable son équipement personnel,
- De transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- De donner en toutes circonstances une bonne image de son club,
- D'être un compagnon agréable dans la vie du groupe,
- D'accepter, voire, d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- D'accepter et de respecter les « différences »

Exemplaire PARENTS

DATE ET SIGNATURE



RUGBY CLUB SPORTIF BRETAGNE

CHARTRE DE L'ECOLE DE RUGBY

Charte des parents

Rôle des parents : Accompagner et aider le Club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants

Les parents ont droits :

- A une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,
- A une pratique en « sécurité » sur le terrain et en dehors,
- A une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,
- Au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- Au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club,
- De faire des propositions constructives,
- De participer et s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.

Les parents ont le devoir :

- D'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- De considérer l'école de Rugby comme un lieu de Formation et d'Education,
- De ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,
- D'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement,
- De considérer la compétition comme un « moyen de formation »,
- De se tenir à l'écart mais de se mettre à disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin,
- De se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- D'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.

Règles de vies à respecter, Les parents ont le devoir :

- De veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs ou retours,
- De prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- D'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie en groupe,
- De s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- D'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité,
- Respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- Être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

Charte du jeune joueur

Rôle du jeune joueur : Le jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.

Le jeune joueur a droit :

- A une formation de qualité,
 - Connaissance des règles, compréhension du jeu,
 - Technique individuelle et collective,
 - Développement physique et "santé" dans la sécurité,
- A un développement en « bonne santé »,
- Au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- A son dû de temps de jeu, en compétition,
- Au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment.
- A l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés,
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- A l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- A un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ».
- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- Au plaisir et son épanouissement dans la pratique du rugby.

Le jeune joueur a le devoir :

- D'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation, ni au groupe,
- D'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »,
- D'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son matériel et des installations
- D'accepter en toute circonstances les décisions des responsables,
- D'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.
- Considérer que le jeu fait partie de la formation au même titre que les entraînements ou stages.
- Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Règles de vie à respecter, il a le devoir :

- De connaître les règles de vie du groupe,
- De les respecter,
- De participer aux petites tâches matérielles quand on lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...,
- De gérer de manière responsable son équipement personnel,
- De transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- De donner en toutes circonstances une bonne image de son club,
- D'être un compagnon agréable dans la vie du groupe,
- D'accepter, voire, d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- D'accepter et de respecter les « différences »

Exemplaire CLUB

DATE ET SIGNATURE